

Séance permanente

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**TEXTE ISSU DE LA COMMISSION DES FINANCES
ET DU BUDGET (COMFI B)**



¹ Insérer « N° 74140-BF, » après « PRET »

L' ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

- Vu la Constitution;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024;
- Vu la résolution² n°001- 2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;
- Vu la résolution³ n°003- 2022/ALT du 14 novembre 2022 portant règlement de l' Assemblée législative de transition **et son modificatif n° 005- 2024/ALT du 27 juillet 2024⁴** ;

a délibéré en sa séance du

et adopté la loi dont la teneur suit :

² Ecrire « Résolution » avec un « r » minuscule

³ Ecrire « Résolution » avec un « r » minuscule

⁴ Insérer « et son modificatif n° 005- 2024/ALT du 27 juillet 2024 » après « transition »

Article 1⁵ :

Est autorisée la ratification de l' Accord de prêt n° 74140- BF⁶ signé le 21 octobre 2023 entre le Burkina Faso et l' Association internationale⁷ de développement⁸ pour le financement du Projet d'autonomisation⁹ des femmes¹⁰ et du dividende¹¹ démographique¹² en Afrique Sub-saharienne¹³ Hus (SWEDD+).

Article 2¹⁴ :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou le

Le Président

Le Secrétaire de Séance

⁵ Remplacer « ARTICLE » par « Article »

⁶ Insérer « n° 74140- BF, » après « prêt »

⁷ Ecrire « Internationale » avec un « i » minuscule

⁸ Ecrire « Développement » avec un « d » minuscule

⁹ Ecrire « Autonomisation » avec un « a » minuscule

¹⁰ Ecrire « Femmes » avec un « f » minuscule

¹¹ Ecrire « Dividende » avec un « d » minuscule

¹² Ecrire « Démographique » avec un « d » minuscule

¹³ Ecrire « Saharienne » avec un « s » minuscule

¹⁴ Remplacer « ARTICLE » par « Article »